

C'EST L'ÉTÉ À SURY-AUX-BOIS !

ACCUEIL DE LOISIRS

3-5 ANS

6-12 ANS

DU 10 AU 28 JUILLET 2023

FÉDÉRATION LOIRET

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



SURY-AUX-BOIS

ACCUEIL, HEURES D'OUVERTURE

Pour la période des vacances d'été, l'Accueil de Loisirs fonctionnera du Lundi 10 au Vendredi 28 juillet 2023. Il accueillera les enfants de 3 à 12 ans.

Du Lundi au Vendredi de 9h à 17h

- Accueil le matin possible à partir de 8h
- Garderie proposée entre 17h et 18h

Il est demandé aux parents de respecter les horaires. Les enfants pourront quitter le centre à partir de 17h accompagnés d'une tierce personne majeure dans la mesure où celle-ci figure sur l'autorisation écrite des parents ou des représentants légaux remise lors de l'inscription.

L'ÉQUIPE

Sous la responsabilité d'une équipe diplômée BAFD ou équivalent (direction), BAFA ou équivalent (animation) ou en formation, et PSC1 (Premiers Secours) composée de la directrice du centre, et d'une équipe d'animateurs, les enfants pourront développer leur créativité et accéder à une plus grande autonomie tout en trouvant leur place au sein du groupe.

LES GROUPES

Afin de proposer des activités adaptées à chacun, 2 groupes d'âges sont définis :

- 3-5 ans
- 6-12 ans

Néanmoins des temps d'activités en grand groupe sont également prévus par l'équipe.

Pour les 3-5 ans, les parents fourniront un drap marqué au nom de l'enfant. Le linge devra être renouvelé régulièrement. Prévoir des vêtements de rechange en cas de besoin.

Accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap : l'accueil se fera dans le cadre de projets d'accueils individualisés après concertation avec la directrice du centre et le médecin traitant de l'enfant.

LES ACTIVITÉS

Notre accueil de loisirs propose aux enfants des activités dans différents domaines :

- Des activités d'expression, manuelle, artistique, plastique...
- Des activités de découverte : visites culturelles, ateliers à thème, rencontre d'intervenants...
- Des activités physiques et sportives
- Des jeux et activités en intérieur, ou en plein air (prévoir chaussures et vêtements adaptés)
- Des sorties diverses et mini camps

Le programme qui suit est présenté à titre indicatif. Il pourra varier en fonction de la météo, des opportunités, des rencontres, des souhaits des enfants, et également des disponibilités des intervenants spécifiques à la clôture des inscriptions (**d'où l'importance pour nous de connaître rapidement les effectifs pour finaliser les réservations**). La répartition des activités par groupes d'âges sera également amenée à changer en cas de faible effectif dans l'une ou l'autre des tranches d'âges. Néanmoins les activités proposées resteront adaptées à l'âge de chacun des enfants.

Bonnes vacances à tous les enfants !



SEMAINE 1 – DU 10 AU 13 JUILLET

Les super héros

3-5 ANS

Activités : - Parcours du super héros

- Confection de masques
- Grand jeu défi fou

Sortie : *Sortie base de loisirs à île Charlemagne à Orléans (baignade et accrobranche)* le mercredi 12 juillet*



6/12 ans

Activités : - Création de ton super héros

- Grand jeu défi fou
- Inventons nos supers pouvoirs

Sortie : *Sortie base de loisirs à île Charlemagne à Orléans (baignade et accrobranche)* le mercredi 12 juillet*



Veillée sans nuitée au centre pour les 3 – 12 ans le mardi 11 juillet Soirée Repas + jeux (Inscription auprès de la direction, de l'accueil de loisirs)

* Sous réserve de modification selon les conditions météorologiques

SEMAINE 2 – DU 17 AU 21 JUILLET

Les Pirates

3-5 ANS



- Activités : - Le loto des pirates
- Chansons et comptines
- Chasse au trésor

Sortie : *Sortie à l'étang des bois à Vieilles-maisons-sur-Joudry (baignade surveillée et jeux de plein air) * le vendredi 21 juillet*



- Activités : - Confection d'un coffre-fort
- Bataille navale
- Chasse au trésor

Sortie : *Sortie à l'étang des bois à Vieilles-maisons-sur-Joudry (baignade surveillée et jeux de plein air) * le vendredi 21 juillet*

6/12 ans

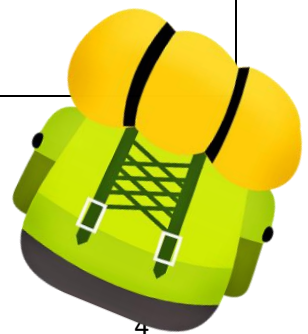
7/12 ans du 19 au 21 juillet 2023

Mini camp Canoé au camping de l'étang des bois à Vieilles-Maisons-Sur-Joudry*

Semaine : Mini camp de 3 jours avec 2 nuits sous tente avec les enfants de l'ACM de Bouzy-La-Forêt.
+ d'infos en page 7

Inscription obligatoire en mairie (participation de 10 euros), nombre de place limitée.

* Sous réserve de modification selon les conditions météorologiques



SEMAINE 3 – DU 24 AU 28 JUILLET

L'univers féérique des fées et trolls

3-5 ANS

- Activités : - Construction de baguette magique et masque
- Création de marionnettes
 - Grand jeu féérique au cœur de la forêt

Sortie : *Sortie à la Piscine de Dampierre (Jeux et baignade) * le mercredi 26 juillet*



6/12 ans

- Activités : - Fresque le l'univers féérique
- Fabrication maison d'elfes
 - Grand jeu féérique au cœur de la forêt

Sortie : *Sortie à la Piscine de Dampierre (Jeux et baignade)* le mercredi 26 juillet*



Nuitée au centre pour les 6 – 12 ans et veillée sans nuitée pour les 3/5 ans le jeudi 27 juillet (Inscription auprès de la direction de l'accueil de loisirs, merci de prévoir une tente pour le couchage)

Jeux avec les enfants et temps convivial entre les parents, les enfants et l'équipe d'animation (Organisation d'un repas partagé, toutes participations sera la bienvenue, n'hésitez pas à ramener une entrée, un plat ou un dessert)

* Sous réserve de modification selon les conditions météorologiques

SEJOUR AU CAMPING DE L'ETANG DES BOIS 0 VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY MINI CAMP CANOE

FÉDÉRATION LOIRET

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



SEMAINE 2 – DU 19 AU 21 JUILLET

7-12 ANS



Site : Camping L'étang des bois en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement 45

Hébergement : 2 nuits sous tente mercredi **19 au vendredi 21 juillet.**

Encadrement : 1 animateur de l'accueil de loisirs de Sury-Aux-Bois et 1 animateur de l'accueil de loisirs de Bouzy-La-Forêt.

Activités : -Préparation du camp

-Départ de Bouzy-La-Forêt et retour à Sury-aux-Bois en bus

-Baignade surveillée, balade et découverte de l'environnement

-Canoë sur l'étang (attestation ci-jointe obligatoire pour y participer *)

.....Jeux de piste

-Veillées à thème.

Tarif : Supplément de 10 euros pour les 3 jours.

***Sous réserve selon le protocole COVID 19**



**ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE
A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée (**test est réalisé sans brassière de sécurité**), pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyonisme (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 20.1 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Test réalisé : avec brassière sans brassière

Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif (sauf BNSSA) :

Signature :

Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- Les personnes ayant le titre de maître nageur-sauveteur (MNS) de par la détention de l'un des diplômes suivants :
 - diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur
 - BEES option activités de la natation
 - BPJEPS spécialité activités aquatiques et de la natation
 - BPJEPS spécialité activités aquatiques avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - licence professionnelle animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportive avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - licence générale entraînement sportif avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
- Les détenteurs des diplômes suivants :
 - BEES option canoë-kayak et disciplines associées
 - BEES option voile
 - BEES option surf
 - BPJEPS spécialité activités nautiques avec mention canoë-kayak et disciplines associées, ou voile ou surf
 - BPJEPS spécialité activités nautiques avec UCC canoë-kayak ou planche à voile
 - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec CS canoë-kayak et disciplines associées en mer ou CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation course et CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation synchronisée avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention water-polo avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention plongeon avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique

Test admis en équivalence :

- Le Sauv'Nage

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies par le décret est équivalente au test défini par l'arrêté

Les fédérations concernées sont celles qui siègent au sein du conseil interfédéral des sports aquatiques (CIAA) : fédé. clubs sportifs et artistiques de la défense ; fédé. d'études et sports sous-marins ; fédé handisport ; fédé. natation ; fédé. pentathlon moderne ; fédé. sport adapté ; fédé. sport d'entreprise ; fédé. de sauvetage et secourisme ; fédé sport universitaire ; fédé. triathlon ; fédé. sportive et culturelle de France ; fédé. sportive gymnique du travail ; union des œuvres laïques d'éducation physique ; union de l'enseignement libre ; union du sport scolaire ; union de l'enseignement du premier degré.

- L'Attestation du Savoir Nager Scolaire

Arrêté du 9 septembre 2015

Article A 322-3-3 du Code du sport

TROUSSEAU

Séjour

Veuillez trouver ci-joint une liste des affaires que vos jeunes devront avoir pour le séjour :

<i>Quantité souhaitable</i>	
La liste indicative conseillée concerne la durée totale du séjour	
Sac de couchage	1
Tapis de sol ou matelas pneumatique	1
Lampe torche	1
<i>K-Way</i>	1
Blouson, Veste	1
Pantalon/Short	4/2
Survêtement ou tenue decontractée	1
Pull-over, sweat-shirt	2 ou 3
T-shirt	4 ou 5
Slips ou culottes	5
Chaussettes	6
Pyjama (assez chaud)	1 ou 2
Chaussures : basket et chaussures légères pour la plage si souhaité	1
Serviette de toilette	1
Gants de toilette	2
Trousse de toilettes avec gel douche, shampoing, peigne, brosse, brosse à dents, dentifrice et crème solaire ...	
Mouchoirs en papier	2 paquets
Sac poubelle pour linge sale	2
Lunettes de soleil	1
Casquette, chapeau	1
Petite gourde	1
Sac à dos	1

IMPORTANT

Nous déconseillons les vêtements ou objets de valeur.

Toutes les pièces du trousseau devront être marquées au nom de votre enfant. Ce marquage devra être indélébile. Nous ne pourrions engager notre responsabilité en cas de disparition de linge non ou insuffisamment marqué.

Les inscriptions se font à la semaine.

Le dossier d'inscription est à retirer en mairie. Il comprend une fiche de renseignements et la fiche Cerfa obligatoire de renseignements sanitaires (attestant notamment des vaccins obligatoires).

L'accueil de loisirs reste ouvert aux enfants ne souhaitant pas participer aux mini-camps.

CONTACTS

Marie PICAULT

Directrice

Fabienne DESCLOUS

Chargée de mission Loisirs éducatifs

371 rue d'Alsace

45160 OLIVET

06 31 49 39 70

loisirseducatifs@laligue45.fr

<http://www.laliguedelenseignement-45.fr>

MAIRIE DE SURY-AUX-BOIS

8 Rue de la Mairie

45530 SURY-AUX-BOIS

02 38 55 87 74

<https://www.suryauxbois.fr/>

